

DECISION MUNICIPALE n° D20240624-073

Mairie d'Ussel Département de la Corrèze République Française

	Service	Servi	Service Education et Jeunesse			
	Matière	7.10	Finances locales – divers			
1	montant	do lo	porticipation des familles sélects porticipatif à Deuts de			

Objet

Fixation du montant de la participation des familles – séjour participatif à Ponty du 5 au 9 août 2024 – Pôle ados

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Considérant qu'il convient de fixer le montant de la participation des familles pour le séjour participatif organisé à Ponty du 5 au 9 août 2024 ;

Décide,

<u>Article 1 :</u> D'arrêter le tarif de participation des familles à :

	Ussel	Hors Ussel
tranche QF de 0 à 457	20€	26 €
tranche QF de 458 à 671	30€	36€
tranche QF > à 672€	40 €	46 €

Article 2:

Le tarif susvisé entrera en vigueur une fois la présente décision rendue exécutoire.

<u>Article 3 :</u> La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 24 juin 2024.

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE